

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°07
Séance du 15 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **quinze avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle de conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Mme Karine POTHIER donne pouvoir à Sophie GUINET
Franck RAMPON donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de la convocation : 8 Avril 2022

Présents et représentés : **15**
Date d'affichage : 8 Avril 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

N°07 : Choix de l'entreprise pour le marché des menuiseries extérieures

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été envoyée pour les travaux en objet.
La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lot ou d'un fractionnement en tranche ou bons de commande.

Un avis de marché a été envoyé le 08/03/2022 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN du 11/03/2022

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html> à compter du 11/03/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 29/03/2022 à 12H00,
4 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40% <i>Offre moins disante</i>	40 / 100
40 x <i>Offre considérées</i>	
Valeur technique : 60%	60 / 100
1) Méthodologie prévue pour la réalisation des travaux notamment en présence d'amiante et de plomb et moyens humains et matériels affectés au chantier -20 pts	
2) Planning d'approvisionnement et de délai d'exécution des travaux pour respecter la contrainte de démarrage des travaux début juillet 2022– 20 pts	
3) Nature et durée des garanties » et « Modalités de mise en œuvre de ces garanties– 20 pts	

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,
Maitre d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise ROLLET pour un montant de 160 952 € HT

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.**

➤ **Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022 en dépenses d'investissement au compte 2313.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT